



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Manipulateurs en électroradiologie médicale

Question écrite n° 13928

Texte de la question

Mme Elsa Faucillon interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'exclusion du Ségur 2 des manipulatrices et manipulateurs en électroradiologie médicale exerçant dans la fonction publique territoriale, par exemple au centre municipal de santé Etienne Gatineau Saillant de Gennevilliers, dans sa circonscription. En mars 2023, la collectivité de Gennevilliers a mis en application le décret n° 2022-728 du 28 avril 2022 relatif au versement d'une prime de revalorisation à l'ensemble du personnel soignant sauf les manipulateurs en électroradiologie médicale, qui ne sont pas mentionnés dans l'article 4 du décret n° 2022-728 du 28 avril 2022. Pour rappel, l'article 4 fait référence aux agents territoriaux exerçant au sein des établissements et services sociaux et médicosociaux mentionnés à l'article L. 312-1 du code l'action sociale et des familles ou dans les services mentionnés à l'article L. 221-1 du même code les fonctions de psychologue, d'aide-soignant, d'infirmier, de cadre de santé de la filière infirmière et de la filière de rééducation, de masseur-kinésithérapeute, de pédicure podologue, d'orthophoniste, d'orthoptiste, d'ergothérapeute, d'audioprothésiste, de psychomotricien, de sage-femme, de puéricultrice cadre de santé, de puéricultrice, d'auxiliaire de puériculture, de diététicien, d'aide médicopsychologique, d'auxiliaire de vie sociale ou d'accompagnant éducatif et social. Cet oubli suscite chez l'ensemble des manipulateurs un sentiment d'injustice alors qu'ils ont été comme leurs collègues pleinement mobilisés lors de la crise covid. Aussi, elle lui demande s'il entend répondre à la demande légitime des manipulateurs et manipulatrices en électroradiologie médicale de bénéficier de la prime de revalorisation.

Données clés

Auteur : [Mme Elsa Faucillon](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13928

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 25 mars 2024

Question publiée au JO le : [19 décembre 2023](#), page 11416

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)